



VERSION SYNTHETIQUE

Convention Territoriale Globale

Départementale

2021 - 2024



436 876 habitants
95 477 allocataires
42.7 % des allocataires sont des familles
avec enfants

Éléments de diagnostic



- Avec 437 586 habitants au 1er janvier 2018, le Département de la Vienne compte pour 7,3 % de la population de la région Nouvelle Aquitaine (5 979 778 habitants en Nouvelle Aquitaine, 2018) dont 194 729 personnes sont en âge de travailler avec 141 412 (73%) dans la tranche d'âge des 25 - 54 ans.
- En 2018, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 35,3 %, soit en dessous de la moyenne nationale (35,5 %). À l'inverse, le taux de personnes d'âge supérieur à 60 ans est de 28,3% la même année, alors qu'il est de 25,9 % au niveau national.
- L'axe Poitiers-Châtelleraut définit ainsi une zone de forte densité de la population qui concentre la plus grande partie des activités humaines et économiques. Cette zone couvre 1/3 de la surface du département et regroupe 70 % de sa population. Plus particulièrement, la population poitevine est surtout concentrée sur l'aire urbaine de Poitiers.
- En 2018, les familles avec enfants représentent 58.7% des ménages de la Vienne
- En 2018, les couples avec enfants représentaient 37.5% des familles et les familles monoparentales 13.9%, en augmentation par rapport à 2013 où ces dernières représentaient 11.3% des familles.
- Avec un taux de chômage de 6,6% en juin 2021, le département de la Vienne a connu une légère augmentation de 0,3 points sur une année, contre 7,3% au niveau régional et 8% au niveau national.
- En juin 2021, la Vienne comptait 31 345 demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C (ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi), soit une évolution annuelle de - 4,9% pour 490 041 en région Nouvelle Aquitaine (- 4,3% en un an). Sur l'ensemble de ces demandeurs d'emploi, 12% (3 619) sont bénéficiaires du RSA (-12,41% sur un an). On notera que 10% des demandeurs d'emploi dans la Vienne résident dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) dont 25 % sont bénéficiaires du RSA.

Des orientations pour le territoire*

Définir les objectifs de développement et de maillage des territoires en structure d'accueil du jeune enfant

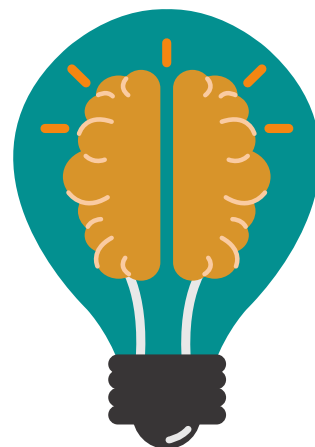
Renforcer l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels

Accompagner les publics dans les évènements de vie (naissance, séparation, décès...)

Soutenir les initiatives qui visent à améliorer l'information des jeunes

Réaliser un état des lieux permettant de recenser les besoins des familles avec enfants en situation de handicap pour orienter une offre d'accompagnement spécifique

Sécuriser les parcours de vie des publics vulnérables par une meilleure complémentarité entre les institutions



Définir le cadre d'une coordination et du partage entre les acteurs afin de permettre aux gens du voyage un meilleur accès au droit commun

Coordonner les actions et les partenaires autour de l'inclusion numérique

Faciliter un meilleur accompagnement des allocataires les plus fragiles en renforçant le partenariat Caf- Maisons des Solidarités

Une convention pour faire quoi ?

Cet accord cadre politique exceptionnel vise à partager la connaissance des besoins des familles et de leur situation et d'identifier les axes d'investigation à développer en cohérence avec les évolutions et les problématiques identifiées.

Elle permet d'améliorer la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des actions conduites tant par la Caf de la Vienne que par le Département.

Elle constitue un cadre politique et formalise les modalités de collaboration déjà avancées et efficaces dans la plupart des domaines entre les deux institutions, portant notamment sur les services aux familles, la lutte contre la pauvreté, l'accès aux droits et aux services.

Une Convention territoriale globale autour de 3 axes

Cette convention s'articule autour de 3 axes qui permettent d'englober l'ensemble des champs d'interventions commun de la Caf de la Vienne et du Département.

Les services aux familles

- Petite Enfance
- Parentalité
- Jeunesse
- Handicap
- Aide à domicile
- Logement

La lutte contre la pauvreté

- Revenu de solidarité active (Rsa)
- Aides sociales
- Crèche familiale préventive

L'accès aux droits et aux services

- Accueil des Gens du voyage
- Inclusion numérique
- Partenariat d'accueil

Pour aller plus loin :

La Convention territoriale globale en version complète est disponible sur le caf.fr - onglet partenaire

Contact Département de la Vienne : François Magniot - fmagniot@departement86.fr

Contact Caf de la Vienne : Blandine Brossard - blandine.brossard@cafpoitiers.cnafmail.fr